

# Nos amis les chiens Pour une cohabitation citoyenne

L'abandon des déjections canines sur la voie publique est un véritable désagrément pour les piétons, les poussettes, les fauteuils roulants et les enfants qui jouent dans les espaces publics.

Il est regrettable de voir chemins et rues salis au détriment du respect des riverains, des usagers et des agents communaux.

Pour lutter contre cette pollution il est demandé à tous les propriétaires canins de ramasser les excréments de leurs animaux de compagnie : se munir de sacs lors des promenades.



**Ensemble,  
Préserveons nos espaces de vie**

**Les crottes de vos chiens finissent  
sur mes roues & sur mes mains**



**J'ai un chien, je m'en occupe**



C'est une nécessité pour un bien vivre ensemble mais aussi une obligation.

L'abandon des déjections canines sur la voie publique est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 150€.